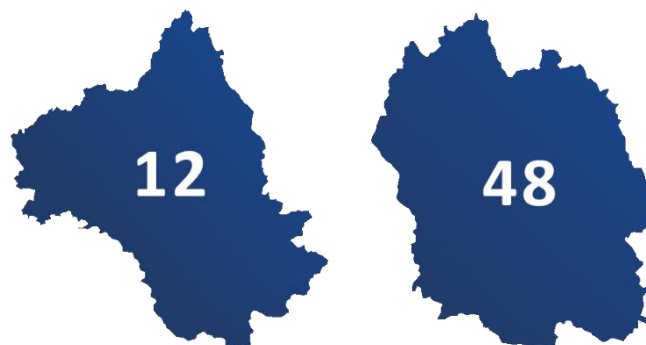




CATALOGUE des FORMATIONS

Saison 2021/2022



L'EDITO DU PRESIDENT

A tous les Clubs,

Notre engagement, notre volonté commune entre tous les Clubs et nous, Instance Fédérale est d'offrir à nos licencié(e)s le meilleur cadre possible pour leur épanouissement tant sur le plan sportif, que sur le plan de la vie sociale.

Pour ce faire, nous devons bâtir un projet global intégrant le sportif comme l'éducatif, afin de tracer la perspective qui permettra de réussir l'objectif final cité ci-dessous.

La formation est un des moteurs du développement des compétences. Elle doit nous servir à rendre plus performants nos dirigeant(e)s, nos éducateurs/trices, nos arbitres pour ensuite pouvoir transmettre ce nouveau savoir.

Les dimensions sociales (intégration, mixité, égalité), les dimensions éducatives (le respect, la citoyenneté, les valeurs humaines), les dimensions sportives (gout de l'effort, recherche de performance collective) ne peuvent être transmises qu'à travers des connaissances, que seuls les modules de formation que vous allez découvrir dans ce catalogue de formation, peuvent vous apporter.

Je vous invite donc à parcourir celui-ci et à adhérer le plus possible à nos propositions de formation pour qu'ensemble non rendions encore plus attractif notre Football que nous aimons tant.

Enfin je vous remercie du fond du cœur pour toute la passion que vous mettez à créer ce fameux lien social qui fait vivre, à travers notre football, nos territoires, du plus petit village à la ville la plus importante. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui s'investissent pour créer ces formations et les animer au meilleur d'eux-mêmes.

Recevez cher(e)s Ami(e)s, toute ma considération et mes amicales salutations.

Bonne lecture !

Pierre BOURDET
Président

SOMMAIRE

-	Edito du Président	2
-	Sommaire	3
-	Présentation	
•	Organisation Pôle Formation	4
•	Organisation Administrative	5
•	Implantation par secteur	6
-	Parcours de formation des éducateurs	
•	Présentation schématique	8
•	Inscriptions Formations	9
•	Calendrier des formations des éducateurs	10
•	Calendrier des certifications	21
-	Statut de l'Educateur	
•	Schéma obligations des Clubs	23
•	Conventions	24
-	Dispositifs financiers d'accompagnement	29

ORGANISATION

POLE FORMATION



Coordinateur Responsable

Gilles BOSCUS – CT PPF



Référent formations Educateurs

Franck PLENECASSAGNE



UNE EQUIPE ADMINISTRATIVE

Référents Administratifs IR2F



**INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION DU FOOTBALL
DE LA LIGUE D'OCCITANIE**

*Modules de
Formation/Certification*

Nathalie MESEGUER

nathalie.meseguer@occitanie.fff.fr

05 82 08 27 64

PPFD (Dirigeants)/FIA (Arbitres)

BFM STAPS

Magalie LUSCAN

Magalie.luscan@occitanie.fff.fr

*BEF/BMF Castelmaurou
FPC (Recyclage)*

Mary GUILLEMJOUAN

mary.guillemjouan@occitanie.fff.fr

05 61 37 67 99

*BMF Montpellier / BMF en
apprentissage RAF, TFC, MHSC*

Jérémie SALAZARD

jeremie.salazard@occitanie.fff.fr

05 82 08 27 63

Référente Administrative Territoire 12/48



Arnaude MATET

developpement@aveyron.fff.fr

05 65 77 32 06

CLUBS PAR SECTEUR

SECTEUR NORD OUEST

BOUILLAC
BOUSSAC
BOZOULS
ANGLARS VAUREILLES
ARGENCE VIADENE
AUBRAC 98
BAS ROUERGUE
CAMBOULAZET
CAMPUAC GOLINHAC
CANTOIN
CAPDENAC PORTUGAIS
CAUSSE LESTANG
COLOMBIES
COMBES
DOURDOU
ESPALION
FOISSAC
FOOT ROUERGUE
FOOT VALLON
GALGAN
GOUTRENS MAYRAN
JS BASSIN
LA TERRISSE
LACROIX BARREZ
MERIDIENNE D'OLT
MONTBAZENS
OLYMPIQUE MARTIEL
NAUCELLE
STADE VILLEFRANCHOIS
OUEST AVEYRON
FOOTBALL
LA BASTIDE L'EVEQUE
PAYS ALZUREEN
VILLE/MOURET/
ENTRAYGUE
PENCHOT LIVINHAC
RIEUPPEYROUX/LA SAL.
ST JULIEN DE RODELLE
RIVES (Etoile sportive)
RIVES DU LOT
SAINTE CROIX
SOULAGES BONNEVAL
SOUYRI
RIGNAC
MOYRAZES
VABRE TIZAC

SECTEUR SUD

AGUESSAC
ALRANCE LA CAPELLE
BROQUIES
CAMPAGNAC
LE VIBAL
MILLAU
CANET/PRADES DE SALARS
COSTECALDE LESTRADE
CREISSELS
HAUT LEVEZOU
LA SELVE RULLAC
LAISSAC
LARZAC VALLEES
CAMPAGNAC
PARELOUP CEOR
RANCE ROUGIER
REQUISTA
SALLES CURAN/CURAN
SAUCLIERES
SOURCES DE L'AVEYRON
ST GEORGES/ST ROME
ST JEAN LEDERGUES
ST LAURENT/LA CANOUR
ST ROME DE TARN
TOURNEMIRE/ROQUEFORT
VABRES L'ABBAYE
ST SERNIN
ST JUERY
ST AFFRIQUE
ST BEAUZELY
ST GENIEZ

12

SECTEUR CENTRE

AGEN/GAGES
BEZONNES
DRUELLE
ESPOIR FOOT 88
F.C. COMTAL
J.S. LEVEZOU
LE MONASTERE
LUC PRIMAUBE
MANHAC
MAHORAIS
OLEMPS
ONET LE CHATEAU
RODEZ
STE RADEGONDE

CLUBS PAR SECTEUR



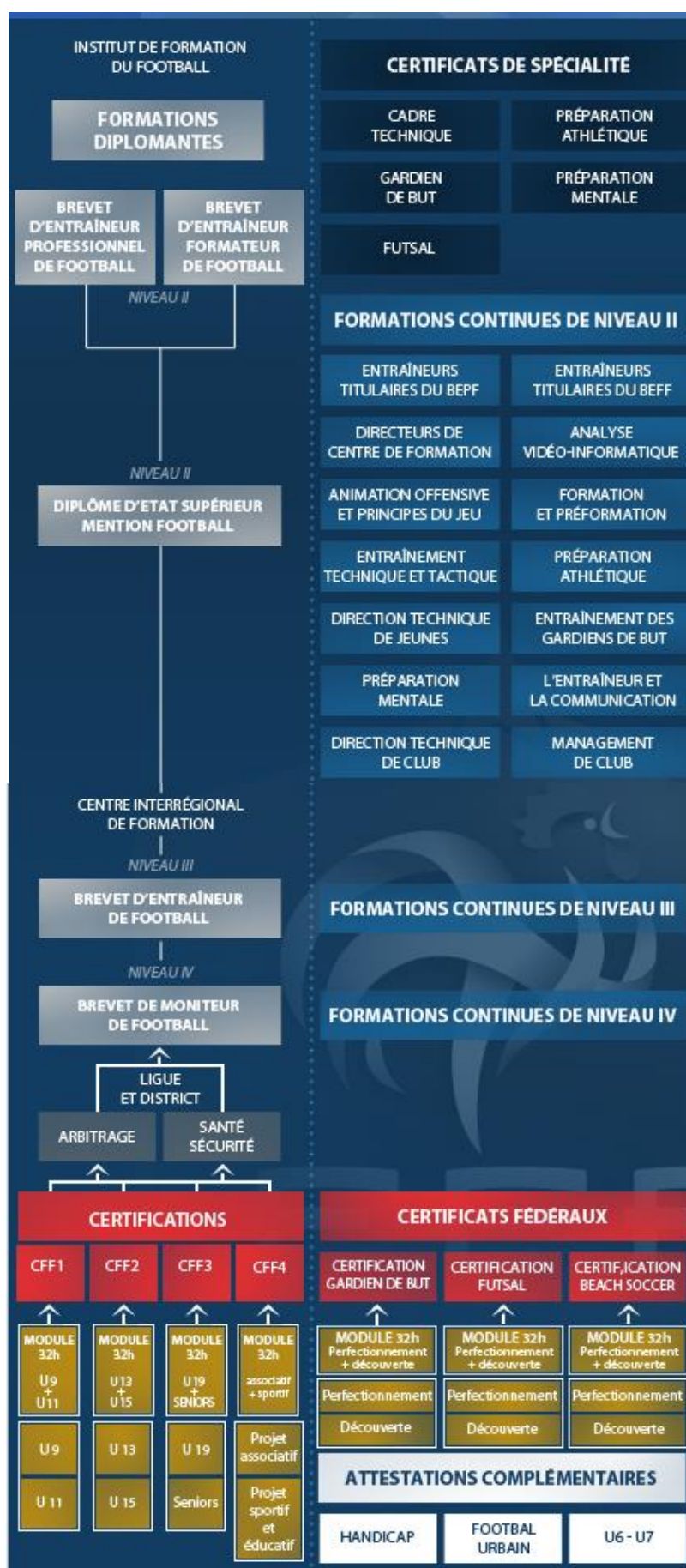
48

SECTEUR LOZERE

AVENIR FOOT LOZERE	LE COLLET DE DEZE A.S
BADAROUX A.S	LE MALZIEU A.S
CHANAC A.S.C	LE REFUGE A.S.C
CHASTEL A.S	MARGERIDE F.C
ENT CHIRAC LE	MARVEJOLS SPORTS
MONASTIER	MONTRODAT F.C
ENT NORD LOZERE	OLYMPIQUE MONT
FOOTBALL SUD LOZERE	AIGOUAL
GENERATION FOOT	RANDONNAISE A.S
MENDOIS A.S	RIMEIZE FOOT ENT.S
GEVAUDAN F.C	ST GEORGES DE LEVEJAC
GRANDRIEU ROCLES F.C	ST GERMANAISE F.C
LANGOGNE S.C	VAILLANTE AUMONAISE
LE BLEYMARD ESP	LE BUISSON
LOZERIEEN	

PARCOURS DE FORMATION DES EDUCATEURS

Présentation Schématique

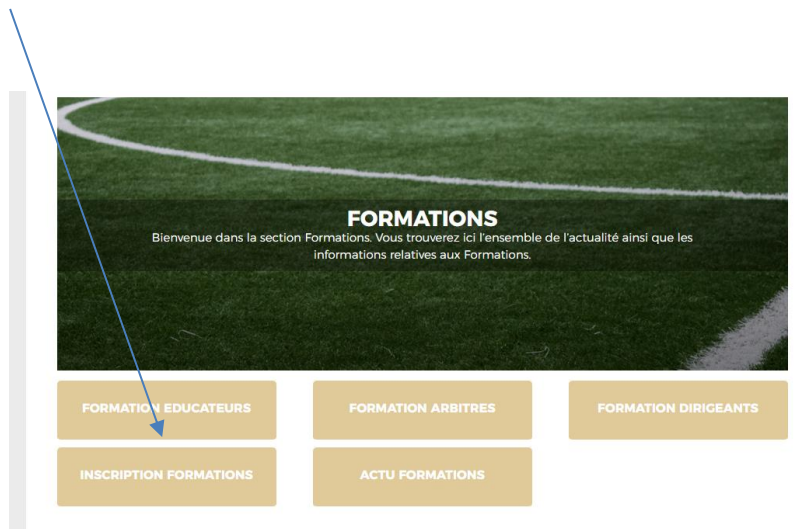


INSCRIPTIONS FORMATIONS

SUR LE SITE DE LA LIGUE
ONGLET FORMATIONS



INSCRIPTIONS FORMATIONS



DECOUVREZ LE TUTORIEL AU FORMAT VIDEO POUR L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS D'EDUCATEURS, CLIQUEZ [ICI](#)

SI VOUS SOUHAITEZ ORGANISER DES FORMATIONS AU SEIN DE VOTRE CLUB, EN INTER-CLUBS OU DES MICROS FORMATIONS MERCI DE BIEN VOULOIR COMPLETER LE FORMULAIRE EN LIGNE DISPONIBLE SUR LE SITE DU DISTRICT AVEYRON FOOTBALL DANS L'ONGLET FORMATIONS.



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes U9 et U11
- Parents désirant éduquer
- Dirigeants, parents désirant éduquer, entraîneurs
- Être licencié(e) FFF, sous licence U15 ou 14 ans révolus à la date du début de la formation



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des enfants de 7 à 10 ans (U7 à U9)
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées
- Accompagner et diriger une équipe en compétition (plateaux)



DATES

Voir Tableau



DUREE

16 ou 32 Heures



LIEUX

Voir Tableau



TARIFS

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO U9 (4x4 heures)	Vendredi 19 novembre 2021 18h30 22h30 Samedi 20 novembre 2021 8h00 12h00 Vendredi 26 novembre 2021 18h30 22h30 Samedi 27 novembre 2021 8h00 12h00	CENTRE DE FORMATION DISTRICT	Coût Pédagogique 80€ (collation 8€x4)
MO U9 (4x4 heures)	Vendredi 19 novembre 2021 18h30 22h30 Samedi 20 novembre 2021 8h00 12h00 Vendredi 26 novembre 2021 18h30 22h30 Samedi 27 novembre 2021 8h00 12h00	MILLAU	Coût Pédagogique 80€
MO U9 (4x4 heures)	Vendredi 19 novembre 2021 18h30 22h30 Samedi 20 novembre 2021 8h00 12h00 Vendredi 26 novembre 2021 18h30 22h30 Samedi 27 novembre 2021 8h00 12h00	RIGNAC	Coût Pédagogique 80€

Inscriptions MO U9, cliquez [ICI](#)

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO U11 (4x4 heures)	Vendredi 22 octobre 2021 18h30 22h30 Samedi 23 octobre 2021 8h00 12h00 Vendredi 29 octobre 2021 18h30 22h30 Samedi 30 octobre 2021 8h00 12h00	CENTRE DE FORMATION DISTRICT	Coût Pédagogique 80€ (collation 8€x4)
MO U11 (4x4 heures)	Vendredi 22 octobre 2021 18h30 22h30 Samedi 23 octobre 2021 8h00 12h00 Vendredi 29 octobre 2021 18h30 22h30 Samedi 30 octobre 2021 8h00 12h00	ST AFFRIQUE	Coût Pédagogique 80€
MO U11 (4x4 heures)	Vendredi 22 octobre 2021 18h30 22h30 Samedi 23 octobre 2021 8h00 12h00 Vendredi 29 octobre 2021 18h30 22h30 Samedi 30 octobre 2021 8h00 12h00	VILLEFRANCHE	Coût Pédagogique 80€

Inscriptions MO U11, cliquez [ICI](#)



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes U13 et U15
- Dirigeants, parents désirant éduquer, entraîneurs
- Educateurs autres catégories
- Être licencié(e) FFF, sous licence U17 ou 16 ans révolus à la date du début de la formation



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des enfants de 11 à 15 ans (U13 à U15)
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées
- Accompagner et diriger une équipe en compétition (matches)



DATES

Voir Tableau



DUREE

16 ou 32 Heures



LIEUX

Voir Tableau



TARIFS

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO U13 (4x4 heures)	Samedi 6 novembre 2021 8h00 12h00 14h00 18h00 Vendredi 12 novembre 2021 18h30 22h30 Samedi 13 novembre 2021 8h00 12h00	Centre de Formation DISTRICT	Coût Pédagogique 80 € Repas 15 €/collation 8€x2

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO U13 (4x4 heures)	Lundi 4 octobre 2021 18h30 22h30 Lundi 11 octobre 2021 18h30 22h30 Lundi 1 novembre 2021 18h30 22h30 Vendredi 22 novembre 2021 18h30 22h30	Trois Rivières Florac	Coût Pédagogique 80 €

Inscriptions MO U13, cliquez [ICI](#)

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
CFF2 (MO U13+ MO U15) (4x8 heures)	Lundi 4 janvier 2022 au Jeudi 7 janvier 2022 8h00 12h00 14h00 18h00	Centre de Formation DISTRICT	Coût Pédagogique 160 € Repas 15 € x 4

Inscriptions CFF2, cliquez [ICI](#)

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO U15 (2x8 heures)	Lundi 28 février 2022 8h00 12h00 14h00 18h00 Mardi 1 ^{er} mars 2022 8h00 12h00 14h00 18h00	MENDE	Coût Pédagogique 80 € Repas 15 € x 2

Inscriptions MO U15, cliquez [ICI](#)



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes U17, U19 et Séniors
- Dirigeants, parents désirant éduquer, entraîneurs
- Educateurs autres catégories
- Être licencié(e) FFF, sous licence U17 ou 16 ans révolus à la date du début de la formation



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des enfants de 16 ans à Séniors (U17 à Séniors)
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées
- Accompagner et diriger une équipe en compétition



DATES

Voir Tableau



DUREE

16 ou 32 Heures



LIEUX

Voir Tableau



TARIFS

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO U20 Séniors (2x8 heures)	Lundi 23 mai 2022 8h00 12h00 14h00 18h00 Lundi 30 mai 2022 8h00 12h00 14h00 18h00	Centre de Formation District	Coût Pédagogique 80 € Repas 15 € x 2

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO U20 Séniors (4x8 heures)	Lundi 9 mai 2022 18h30 22h30 Mardi 10 mai 2022 18h30 22h30 Lundi 23 mai 2022 18h30 22h30 Mardi 24 mai 2022 18h30 22h30	MENDE	Coût Pédagogique 80 €

Inscriptions MO U20 Séniors, cliquez [ICI](#)

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
CFF3 (MO U17-U19/U20 Séniors) (4x8 heures)	Mardi 15 février au vendredi 15 février 8h 18h	Centre de Formation DISTRICT	Coût Pédagogique 160 € Repas 15 € x 4

Inscriptions CFF3, cliquez [ICI](#)

CFF4



PUBLIC

- Licencié(e) de la FFF ayant ou souhaitant exercer une mission associative, sportive et/ou éducative au sein d'un club ou d'une structure de football
- Être licencié(e) FFF, sous licence U17 ou 16 ans révolus à la date du début de la formation



OBJECTIFS

- Être capable de contribuer au projet de développement d'un club ou d'une structure de football, en sécurité



DATES

Voir Tableau



DUREE

16 ou 32 Heures



LIEUX

Voir Tableau



TARIFS

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
CFF 4 Projet Associatif + Projet Sportif/Educatif (4x8 heures) 8h 12h - 14h 18h	<u>Projet Associatif</u> Lundi 11 octobre 2021 et Mardi 12 octobre 2021 <u>Projet Sportif/Educatif</u> Lundi 10 janvier 2022 et Mardi 11 janvier 2022	Centre de Formation DAF	Coût Pédagogique 160 € (Repas 15€x4)

Inscriptions CFF4, cliquez [ICI](#)



MODULE U6/U7



PUBLIC

- Licencié(e) de la FFF ayant ou souhaitant exercer une mission éducative au sein d'un club ou d'une structure de football
- Être licencié(e) FFF et âgé de 18 ans et plus à la date du début de formation



OBJECTIFS

- Être capable d'assurer la sécurité des enfants, d'optimiser l'organisation des plateaux
- Être capable d'utiliser une démarche pédagogique facilitant l'expression des enfants



DATES

Voir Tableau



DUREE

16 ou 32 Heures



LIEUX

Voir Tableau

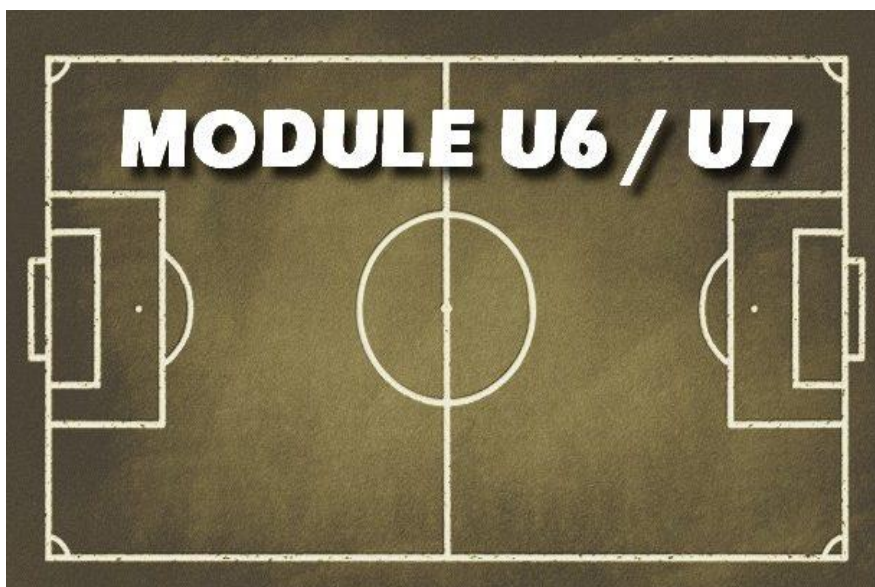


TARIFS

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO U6/U7	Samedi 9 Avril 2022 8h00 12h00 14h00 17h00	Centre de Formation DAF	Coût Pédagogique 40€ Repas 15 €

Inscriptions MO U6/U7, cliquez [ICI](#)



MO Gardien de but (initiation)



PUBLIC

- Licencié(e) de la FFF ayant ou souhaitant exercer une mission éducative et sportive auprès de gardiens de but
- Être âgé de 16 ans et plus à la date du début de la formation



OBJECTIFS

- Encadrement des jeunes dans le cadre de l'entraînement des gardiens de but



DATES

Voir Tableau



DUREE

16 ou 32 Heures



LIEUX

Voir Tableau



TARIFS

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
MO GB (2x8heures) 8h00 12h00 – 14h00 18h00	Samedi 26 février 2022 Dimanche 27 février 2022	Centre de Formation DAF	Coût Pédagogique 80€ Repas 15 € x 2

Inscriptions MO GDB Initiation, cliquez [ICI](#)



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



PUBLIC

- Responsable technique de club amateur
- Entraîneur général de club amateur
- Entraîneur d'une équipe de niveau régional



OBJECTIFS

- La connaissance du joueur et de l'entraîneur
- L'optimisation de la performance individuelle
- L'optimisation de la performance collective

PREREQUIS

- Le candidat doit au moment de son entrée en formation être titulaire du diplôme d'entraîneur de football de niveau 5 ou de niveau 4



DATES

Voir Tableau



DUREE

16 ou 32 Heures



LIEUX

Voir Tableau



TARIFS

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX	TARIFS
CONNAISSANCE DE SOI (optimisation Perf mentale) (2x 8heures)	25 Mars 2022 8h 12h 14h 18h 26 mars 2022 8h 12h 14h 18h	Centre de Formation DAF	Coût Pédagogique 144€ Repas 15 € x 2

Inscriptions FPC, cliquez [ICI](#)

FORMATION
Professionnelle
CONTINUE

FORMATION CONTINUE FUTSAL



PUBLIC

- Educateurs, accompagnateurs et dirigeants des clubs (H/F)
- Arbitres Séniors, arbitres jeunes



OBJECTIFS

- Développer la pratique Futsal sur le territoire
- Améliorer la connaissance des règles du jeu spécifiques à cette pratique
- Améliorer la connaissance sur la mise en place de séances d'entraînements spécifiques à cette pratique



DATES

Voir Tableau



DUREE

Voir Tableau



LIEUX

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX
FUTSAL (3 heures)	Lundi 29 novembre 2021 19h30 à 22h30	ONET LE CHATEAU
FUTSAL (3 heures)	Lundi 6 décembre 2021 19h30 à 22h30	MILLAU
FUTSAL (3 heures)	Lundi 13 décembre 2021 19h30 à 22h30	RIGNAC



FORMATION CONTINUE

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL



PUBLIC

- Joueurs, Educateurs, Dirigeants des clubs
- Parents



OBJECTIFS

- Définition du Programme Educatif Fédéral
- Accompagnement sur la mise en place des actions éducatives au sein du Club



DATES

Voir Tableau



DUREE

Voir Tableau



LIEUX

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX
P.E.F (4 heures)	Jeudi 27 Janvier 2022 19h30 22h30	MILLAU



FOCUS U11



PUBLIC

- Educateurs et accompagnateurs U11 de clubs ayant une équipe en U13 D1



OBJECTIFS

- Être capable de construire un contenu d'entraînement en rapport avec l'analyse d'une phase de jeu en tenant compte de toutes les incidences
- Echanger sur les problématiques rencontrées



DATES

Voir Tableau



DUREE

Voir Tableau



LIEUX

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX
FOCUS U11 (4 heures)	Samedi 18 Décembre 2021 08h30 – 12h30	Centre de Formation DAF

FOCUS U13



PUBLIC

- Educateurs et accompagnateurs U13 de clubs ayant une équipe en U13 D1



OBJECTIFS

- Être capable de construire un contenu d'entraînement en rapport avec l'analyse d'une phase de jeu en tenant compte de toutes les incidences
- Echanger sur les problématiques rencontrées



DATES

Voir Tableau



DUREE

Voir Tableau



LIEUX

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX
FOCUS U13 (4 heures)	Samedi 18 Décembre 2021 14h00 – 18h00	Centre de Formation DAF

FOCUS U15



PUBLIC

- Educateurs et accompagnateurs U15 de clubs ayant une équipe en U15 D1



OBJECTIFS

- Être capable de construire un contenu d'entraînement en rapport avec l'analyse d'une phase de jeu en tenant compte de toutes les incidences
- Echanger sur les problématiques rencontrées



DATES

Voir Tableau



DUREE

Voir Tableau



LIEUX

Voir Tableau

FORMATIONS	DATES	LIEUX
FOCUS U15 (4 heures)	Samedi 19 Février 2022 08h30 – 12h30	Centre de Formation DAF

A noter que pour les formations continues, les inscriptions se feront suite à l'envoi d'une convocation aux clubs concernés.



CERTIFICATIONS

Pour valider un certificat fédéral football, l'éducateur pourra s'inscrire à une session de certification à la condition :

- D'avoir suivi les deux modules du CFF concerné, et ce sans limites de temps,
- D'être sous licence U17 ou avoir 16 ans révolus à la date de la certification.

CERTIFICATION CFF1		
CERTIFICATION	DATES	LIEUX
CERTIFICATION CFF1	Mardi 7 Décembre 2021 18h30 - 20h00	Centre Formation DAF
	Mardi 16 Novembre 2021 18h30 - 20h00	Aguessac
	Mardi 30 Novembre 2021 18h30 - 20h00	Villefranche
	Samedi 4 Décembre 2021 10h00 - 11h30	Mende

Inscription Certification CFF1, cliquez [ICI](#)

CERTIFICATION CFF2		
CERTIFICATION	HORAIRES	LIEUX
CERTIFICATION CFF2	Mardi 8 Mars 2022 18h30 - 20h00	Villefranche
	Mardi 15 Mars 2022 18h30 - 20h00	Centre Formation DAF
	Mardi 2 Mars 2022 18h30 - 20h00	Millau
	Samedi 26 Février 2022 10h - 11h30	Mende

Inscription Certification CFF2, cliquez [ICI](#)

CERTIFICATION CFF3		
CERTIFICATION	HORAIRES	LIEUX
CERTIFICATION CFF3	Mardi 10 Mai 2022 18h30 - 20h00	Centre Formation DAF
	Mardi 17 Mai 2022 18h30 - 20h00	Rignac
	Mardi 24 Mai 2022 18h30 - 20h00	Séverac
	Mardi 31 Mai 2022 18h30 - 20h00	Mende

Inscription Certification CFF3, cliquez [ICI](#)

CERTIFICATION CFF4		
CERTIFICATION	HORAIRES	LIEUX
CERTIFICATION CFF4	Samedi 16 Octobre 2021 8h00 - 12h00 14h - 18h00	Centre Formation DAF
	Samedi 21 Mai 2021 8h00 - 12h00 14h - 18h00	Centre Formation DAF

Inscription Certification CFF4, cliquez [ICI](#)

STATUT de L'EDUCATEUR

A compter de la saison 2021/2022

D1	1 Educateur titulaire du BMF (Responsable Projet Sportif) 1 Educateur titulaire du CFF3 (Responsable Séniors Equipe 1)
-----------	---

D2	1 Educateur titulaire du CFF3 (Responsable Séniors Equipe 1)
-----------	--

Saison 2021/2022
Equipes de Jeunes

U19

MO U17/U19

U17

MO U17/U19 pour l'équipe 1

U15

MO U15 pour l'équipe 1

U13

**Foot à 8 niveau 1 et 2
Foot à 8 niveau 3**

**MO U13 pour chacune des équipes
MO U13 pour l'équipe1**

U11

**Moins de 30 licenciés
Plus de 30 licenciés**

**1 MO U11
2 MO U11**

U9

**Moins de 20 licenciés
Plus de 20 licenciés**

**1 MO U9
2 MO U9**



CONVENTION

Equipe Séniors évoluant en Championnat Départemental 1, Départemental 2

(à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 17 Septembre 2021)

Entre :

Nom et Siège social du Club :

Numéro Affiliation :

Représenté par son Président (Nom et Prénom) :

Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club

Et :

M(Nom et Prénom)

Né(e) le/...../..... à

Demeurant

Titulaire du BREVET MONITEUR FOOTBALL obtenu le

Titulaire du diplôme CFF3 obtenu le

Il est convenu ce qui suit

1) Le club évoluant en Départemental 1 devra disposer d'un éducateur titulaire du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F) responsable du Projet Sportif et un éducateur titulaire de la Certification Fédéral de Football 3 (C.F.F.3) pour le responsable Senior équipe 1.

Le club évoluant en Départemental 2 devra disposer d'un éducateur titulaire de la Certification Fédéral de Football 3 (C.F.F.3) pour le responsable Senior équipe 1.

La convention entre le club et le licencié doit être envoyée au District au plus tard la veille de la première rencontre de championnat. A défaut, les clubs ont, un délai de soixante jours courant de la date du premier match de leur championnat pour régulariser leur situation.

La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions, ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.

2) Jusqu'à la régularisation de leur situation, après l'expiration du délai de soixante jours après leur premier match de championnat, les clubs sont pénalisés de plein droit par éducateur manquant, d'une amende dont le montant est fixé en Annexe 5 des Règlements Généraux, pour chaque match disputé en situation irrégulière.

Pour les clubs engageant des équipes de jeunes, l'amende sera appliquée en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau.

3) Si les clubs participant à un championnat Départemental 1 Seniors n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1^{er} alinéa, outre les pénalités financières indiquées ci-dessus, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en Départemental 2 Seniors en fin de saison, si sportivement l'équipe est rétrogradée en Départemental 2 Seniors elle sera rétrogradée en Départemental 3 Seniors.

4) Si les clubs participant à un championnat Départemental 2 Seniors n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1^{er} alinéa, outre les pénalités financières indiquées ci-dessus, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en Départemental 3 Seniors en fin saison, si sportivement l'équipe est rétrogradée en Départemental 3 Seniors elle sera rétrogradée en Départemental 4 Seniors.

6) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.

La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours

Fait leA

Le Président du Club,

L'Educateur du Club,

Enregistrée le

Sous le numéro

Le Président de la Commission Statut Educateur
Joris DANGLES

Gilles BOSCUS
CT-PPF

Le Secrétaire Général
Jean-Marc ANSELM



CONVENTION

Equipe U19 évoluant en Championnat Départemental 1

(à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 17 Septembre 2021)

Entre :

Nom et Siège social du Club :

Numéro Affiliation :

Représenté par son Président (Nom et Prénom) :

Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club

Et :

M(Nom et Prénom)

Né(e) le/...../..... à

Demeurant

Titulaire du diplôme Module U.17/U.19 obtenu le

Il est convenu ce qui suit

1) En application de l'article 96 du Règlement des Championnats du District Aveyron Football, les Clubs participant en Championnat U19 Départemental 1 doivent disposer d'un Educateur titulaire du Module U.17/U.19 sur le banc de touche.

La convention entre le club et le licencié doit être envoyée au District au plus tard la veille de la première rencontre de championnat.

A défaut, les clubs ont, un délai de soixante jours courant de la date du premier match de leur championnat pour régulariser leur situation.

La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions, ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.

2) Jusqu'à la régularisation de leur situation, après l'expiration du délai de soixante jours après leur premier match de championnat, les clubs sont pénalisés de plein droit par éducateur manquant, d'une amende dont le montant est fixé en Annexe 5 des Règlements Généraux, pour chaque match disputé en situation irrégulière.

Pour les clubs engageant des équipes de jeunes, l'amende sera appliquée en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau.

6) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.

La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours

Fait leA

Le Président du Club,

L'Educateur du Club,

Enregistrée le

Sous le numéro

Le Président de la Commission Statut Educateur
Joris DANGLES

Gilles BOSCUS
CT-PPF

Le Secrétaire Général
Jean-Marc ANSELM



CONVENTION

Equipe U17 évoluant en Championnat Départemental 1

(à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 17 Septembre 2021)

Entre :

Nom et Siège social du Club :

Numéro Affiliation :

Représenté par son Président (Nom et Prénom) :

Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club

Et :

M(Nom et Prénom)

Né(e) le/...../..... à

Demeurant

Titulaire du diplôme Module U.17/U.19 obtenu le

Il est convenu ce qui suit

1) En application de l'article 96 du Règlement des Championnats du District Aveyron Football, les Clubs participant en Championnat U17 Départemental 1 doivent disposer d'un Educateur titulaire du Module U.17/U.19 sur le banc de touche. La convention entre le club et le licencié doit être envoyée au District au plus tard la veille de la première rencontre de championnat.

A défaut, les clubs ont, un délai de soixante jours courant de la date du premier match de leur championnat pour régulariser leur situation.

La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions, ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.

2) Jusqu'à la régularisation de leur situation, après l'expiration du délai de soixante jours après leur premier match de championnat, les clubs sont pénalisés de plein droit par éducateur manquant, d'une amende dont le montant est fixé en Annexe 5 des Règlements Généraux, pour chaque match disputé en situation irrégulière.

Pour les clubs engageant des équipes de jeunes, l'amende sera appliquée en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau.

5) Si les clubs participant à un championnat jeune U17 Division 1 n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1^{er} alinéa outre les pénalités financières indiquées ci-dessus :

- a) Pour les clubs de jeunes, et les clubs en ententes, aucun des clubs contractuels ne bénéficiera de la couverture au regard de l'article 102 et de ce fait leur équipe première sera interdite d'accession,
- b) Les équipes de la ou des catégories concernées non en règle vis-à-vis de ces dispositions, ne pourront prétendre s'engager au niveau U 17 Division 1 pour la phase 2 de ces compétitions.

6) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.

La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours

Fait leA

Le Président du Club,

L'Educateur du Club,

Enregistrée le

Sous le numéro

Le Président de la Commission Statut Educateur
Joris DANGLES

Gilles BOSCUS
CT-PPF

Le Secrétaire Général
Jean-Marc ANSELM



CONVENTION

Equipe U15 évoluant en Championnat Départemental 1

(à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 17 Septembre 2021)

Entre :

Nom et Siège social du Club :

Numéro Affiliation :

Représenté par son Président (Nom et Prénom) :

Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club

Et :

M(Nom et Prénom)

Né(e) le/...../..... à

Demeurant

Titulaire du diplôme Module U.15 obtenu le

Il est convenu ce qui suit

1) En application de l'article 96 du Règlement des Championnats du District Aveyron Football, les Clubs participant en Championnat U15 Départemental 1 doivent disposer d'un Educateur titulaire du Module U.15 sur le banc de touche. La convention entre le club et le licencié doit être envoyée au District au plus tard la veille de la première rencontre de championnat.

A défaut, les clubs ont, un délai de soixante jours courant de la date du premier match de leur championnat pour régulariser leur situation.

La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.

2) Jusqu'à la régularisation de leur situation, après l'expiration du délai de soixante jours après leur premier match de championnat, les clubs sont pénalisés de plein droit par éducateur manquant, d'une amende dont le montant est fixé en Annexe 5 des Règlements Généraux, pour chaque match disputé en situation irrégulière.

Pour les clubs engageant des équipes de jeunes, l'amende sera appliquée en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau.

5) Si les clubs participant à un championnat jeune U15 Division 1 n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1^{er} alinéa outre les pénalités financières indiquées ci-dessus :

- a) Pour les clubs de jeunes, et les clubs en ententes, aucun des clubs contractuels ne bénéficiera de la couverture au regard de l'article 102 et de ce fait leur équipe première sera interdite d'accession,
- b) Les équipes de la ou des catégories concernées non en règle vis-à-vis de ces dispositions, ne pourront prétendre s'engager au niveau U 15 Division 1 pour la phase 2 de ces compétitions.

6) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.

La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours

Fait leA

Le Président du Club,

L'Educateur du Club,

Enregistrée le

Sous le numéro

Le Président de la Commission Statut Educateur

Gilles BOSCUS

Le Secrétaire Général



CONVENTION

Equipe U13 évoluant en Championnat Départemental 1

(à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 17 Septembre 2021)

Entre :

Nom et Sièges social du Club :

Numéro Affiliation :

Représenté par son Président (Nom et Prénom) :

Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club

Et :

M(Nom et Prénom)

Né(e) le/...../..... à

Demeurant

Titulaire du diplôme Module U.13 obtenu le

Il est convenu ce qui suit

1) En application de l'article 96 du Règlement des Championnats du District Aveyron Football, les Clubs participant en Championnat U13 Départemental 1 doivent disposer d'un Educateur titulaire du Module U.13 sur le banc de touche.

La convention entre le club et le licencié doit être envoyée au District au plus tard la veille de la première rencontre de championnat.

A défaut, les clubs ont, un délai de soixante jours courant de la date du premier match de leur championnat pour régulariser leur situation.

La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.

2) Jusqu'à la régularisation de leur situation, après l'expiration du délai de soixante jours après leur premier match de championnat, les clubs sont pénalisés de plein droit par éducateur manquant, d'une amende dont le montant est fixé en Annexe 5 des Règlements Généraux, pour chaque match disputé en situation irrégulière.

Pour les clubs engageant des équipes de jeunes, l'amende sera appliquée en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau.

5) Si les clubs participant à un championnat jeune U13 Division 1 n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1^{er} alinéa outre les pénalités financières indiquées ci-dessus :

c) Pour les clubs de jeunes, et les clubs en ententes, aucun des clubs contractuels ne bénéficiera de la couverture au regard de l'article 102 et de ce fait leur équipe première sera interdite d'accession,

d) Les équipes de la ou des catégories concernées non en règle vis-à-vis de ces dispositions, ne pourront prétendre s'engager au niveau U 13 Division 1 pour la phase 2 de ces compétitions.

6) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.

La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours

Fait leA

Le Président du Club,

L'Educateur du Club,

Enregistrée le

Sous le numéro

Le Président de la Commission Statut Educateur
Joris DANGLES

Gilles BOSCUS
CT-PPF

Le Secrétaire Général
Jean-Marc ANSELM

DISPOSITIFS FINANCIERS D'ACCOMPAGNEMENT

• BOURSE FORMATION FAFA

FORMATIONS PROFESSIONNELLES DISPENSÉES PAR L'I.R.2.F (BEF & BMF)

L'objectif du FAFA Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

Les formations concernées sont les suivantes

Les formations concernées par la bourse formation sont les suivantes :

- Formations d'éducateurs dispensées par les ligues et l'IFF à destination des licenciés des clubs amateurs ;
- Toute action de formation de dirigeant dispensée en lien avec l'Institut de Formation du Football (IFF) et les Instituts Régionaux de Formation du Football (IR2F) : gestion de projet, RH, fonction employeur...

Pour en savoir plus sur ces formations, se rendre sur le site fff.fr de la Fédération. Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation. La demande doit être formulée pour une action de formation qui aura lieu au cours de la même saison.

Aucune demande pour une action organisée lors d'une saison précédente ne pourra être étudiée.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs (ex : AFDAS), ...).

Pour toute formation initiale ou spécifique commençant avant le 31 décembre 2019, les stagiaires pourront envoyer leur dossier complet jusqu'au 31 octobre 2019.

ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA



- **BONS FORMATIONS FFF / LFO**

Chaque licencié pourra bénéficier d'un « Bon de Formation » de 25€ par module (selon les formations éligibles)

**1 BON PAR MODULE PAR STAGIAIRE.
NOMBRE ILLIMITE PAR STAGIAIRE SUR LA SAISON 2021 2022**

	BONS DE FORMATION FFF - 25 €
E D U C A T E U R S	Modules U6/U7
	Modules U11
	Module Animation Fédéral
	Module Projet Educatif
	Module Projet Associatif
	Certification CFF4
	Certification CFF1
	Module Futsal

LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE OFFRE UNE AIDE AUX CLUBS DE 25 EUROS PAR CANDIDAT A HAUTEUR DE DEUX BONS DE FORMATION PAR CANDIDAT SUR LA SAISON 2021 2022 POUR LES MODULES CI-DESSOUS

	Formations éligibles aux bons de formation 25 €
E D U C A T E U R S	Modules U13
	Modules U15
	Module U17
	Module U19-Séniors

- **DISPOSITIF SESAME**



Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectifs :

- de faciliter l'accès à une qualification professionnelle et à un emploi sportif ou d'animateur, des jeunes de 16 à 25 ans ;
- d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé et par équipes : information, positionnement, pré-qualification, formation qualifiante, suivi par un référent.

Un financement d'accompagnement Jeunesse et Sports pourra être mobilisé pour la réalisation d'un parcours de formation.

Pour plus de renseignements, contactez votre correspondants Jeunesse et Sports de votre Département.

Afdas.

- **AFDAS**

L'AFDAS est l'interlocuteur des structures de la branche Sport et de leurs salariés en matière de formation professionnelle. Toutes les structures employeuses sont invitées à créer un compte pour avoir accès à leur espace sécurisé et saisir leurs demandes de prise en charge en ligne. Toutes les infos sur le site de l'AFDAS.

Plus de renseignements sur <https://www.afdas.com/entreprises/nouveaux-secteurs/questions-reponses/>

• COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITES



Le compte personnel d'activité est un dispositif français dans le cadre de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels de 2016 (dite « loi El Khomri »).

Ouvert à tous les actifs du secteur privé de 16 ans et plus, il permet d'accumuler un crédit d'heures de formation tout au long de la carrière, mais aussi de valider des trimestres de retraite ou de financer un passage à temps partiel, grâce à l'intégration du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P). Il promet aussi de récompenser un engagement associatif via « le compte d'engagement citoyen. ».

À partir de janvier 2017 un site internet permet aux personnes de gérer directement leur propre compte personnel d'activité et de consulter également ses droits relatifs aux comptes suivants :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Compte d'Engagement Citoyen (CEC)
- Compte Prévention Pénibilité (CPP)

Plus de renseignements sur www.moncompteactivité.gouv.fr



• PÔLE EMPLOI

Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle Emploi avant d'entamer toutes les démarches et pour valider votre dossier de formation.

Le conseiller vérifiera avec vous votre situation par rapport à votre rémunération durant le stage et les possibilités de prise en charge ainsi que les conditions administratives liées à la formation.

Selon la formation visée et votre situation personnelle, votre contribution au financement de votre formation sera différente. Il est donc important pour vous de faire le point sur ce que vous percevrez pendant la formation et sur les coûts qui resteront à votre charge.

À savoir : si vous suivez une formation dans le cadre d'un contrat de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), vous avez un statut de salarié et le coût de la formation est pris en charge par votre employeur. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le portail de l'alternance : www.contrats-alternance.gouv.fr



FORMATIONS

AVEYRON LOZÈRE



District Aveyron Football

Complexe Sportif de La Roque
12 850 ONET LE CHATEAU

Contact : 05.65.77.32.06

Mail: developpement@aveyron.fff.fr
www.aveyron.fff.fr

Réseaux Sociaux :

districtcomaveyron@orange.fr



Facebook (@districtaveyronfoot)



Instagram (districtaveyron)

Identifiant SIRET:

780 144 598 00064 - Association déclarée 01/1968